



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance régulière du 1^{er} juin 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

154, 39^e Avenue (lot numéro 6 408 991)

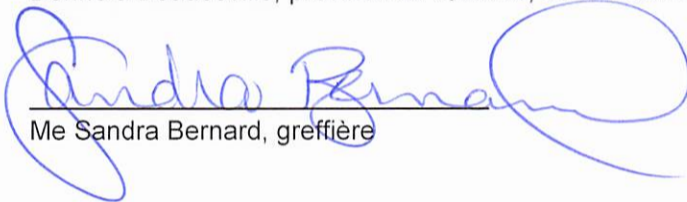
Nature de la demande

Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal de nature industrielle en continuité avec le bâtiment actuel construit sur la ligne de propriété, alors que la norme minimale pour la marge de recul est de 3 m.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 1^{er} juin 2026 à compter de 19h30.

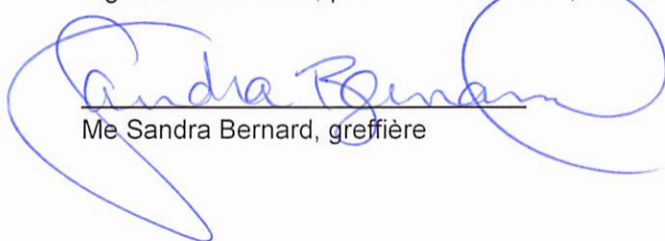
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 14 mai 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 14 mai 2026.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 14 mai 2026.


Me Sandra Bernard, greffière